Mode d'emploi pour lire un livre numérique

⇒ Pour démarrer la liseuse : appuyer sur le bouton d'alimentation 
en bas à droite, sur la tranche.

⇒ Appuyer sur le logo  Bibliothèque

⇒ Appuyer sur le dossier que vous souhaitez découvrir pour visualiser les titres qui sont rattachés au genre sélectionné.

⇒ Pour sélectionner un titre, il suffit d'appuyer sur le livre souhaité.

⇒ L'e-book s'ouvre et peut-être feuilleté, appuyer sur les touches ▲▼ ou  

⇒ Pour agrandir ou diminuer les caractères 

⇒ Pour modifier la luminosité de la liseuse, appuyer sur le logo ☀ situé en bas à droite de l'écran, poussez le curseur dans un sens ou dans l'autre.

⇒ La lecture terminée, rabattre la protection, la liseuse se mettra en veille automatiquement après quelques minutes sans utilisation.

⇒ La batterie initialement chargée a une autonomie de 3 semaines. Elle sera rechargée à son retour.

POCKET BOOK

1 - Accueil, retour au menu

2 - Précédent, revenir en arrière d'une page

3 - Suivant, avancer d'une page

4 - Menu, ouvre le menu contextuel

5 - NE PAS UTILISER

6 - NE PAS UTILISER

7 - Marche/Arrêt



RECOMMANDATIONS D'USAGE

- Avant la première utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi, voir au verso du document.

- Le contenu des liseuses et les paramètres ne sont pas modifiables par l'adhérent. Les adhérents qui possèdent un compte Adobe Digital ne sont pas autorisés à l'utiliser sur la liseuse empruntée à la Médiathèque.

- Ne pas insérer de carte SD dans la liseuse.

- Ne pas connecter la liseuse à tout autre appareil informatique.

- La liseuse est un appareil fragile :
  - ne pas retirer la housse de protection,
  - Ne pas nettoyer l'écran, celui-ci sera nettoyé à votre retour,
  - Ne pas soumettre la liseuse à une luminosité, une température, une humidité ou des vibrations extrêmes,
  - Tenir l'appareil éloigné de tout liquide (eau, thé, café…),
  - Utiliser la liseuse dans un environnement propre,
  - Ne pas laisser à la portée des enfants

MATERIEL PERDU OU DETERIORE

Tout usager qui égare ou détériore le matériel emprunté ou son contenu devra le rembourser. A défaut de remboursement, une procédure de mise en recouvrement auprès du Trésor public sera engagée du montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse et de son contenu.

ATTENTION !

NE PAS RENDRE LA LISEUSE

DANS LA BOITE DE RETOUR